



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 83

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur une pratique qui tend à se répandre au sein même de nos établissements scolaires, entendez le « jeu du foulard ». En mars dernier, dans l'Ain, un collégien de quatorze ans est décédé des conséquences de ce « jeu ». Ce cas, qui est loin d'être isolé, au lieu de profiter à tous pour que le corps enseignant, en collaboration avec les parents d'élèves, prenne vraiment la mesure de cette pratique mortifère, semble, au contraire, avoir été étouffé. Elle lui demande donc quels moyens il compte prendre pour que soit véritablement engagée une campagne de sensibilisation des élèves, des parents et des enseignants à ce problème qui jouit, tout comme d'autres pratiques adolescentes à risque, du silence général, alors même qu'il touche beaucoup plus de jeunes qu'on ne le suppose.

Texte de la réponse

Le « jeu du foulard » est un jeu d'adolescent extrêmement dangereux qui a déjà entraîné la mort accidentelle de quelques élèves. Ces pratiques de strangulation, bien qu'en nombre limité, sont donc une réelle source d'inquiétude pour le ministère de l'éducation nationale. C'est pourquoi le ministre a immédiatement réagi en adressant le 23 octobre 2000 une note aux rectrices et aux recteurs leur demandant de « procéder d'urgence à une sensibilisation des chefs d'établissement sur les dangers réels que constituent ces pratiques du jeu du foulard » afin que ces derniers puissent engager leurs équipes éducatives dans un certain nombre d'actions de prévention lorsque cela leur semblera utile et sans causer pour autant de psychose dans la communauté scolaire. Cette note étant toujours d'actualité, il appartient au chef d'établissement de sensibiliser sur ce problème la communauté éducative chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2002, page 2553

Réponse publiée le : 19 août 2002, page 2887